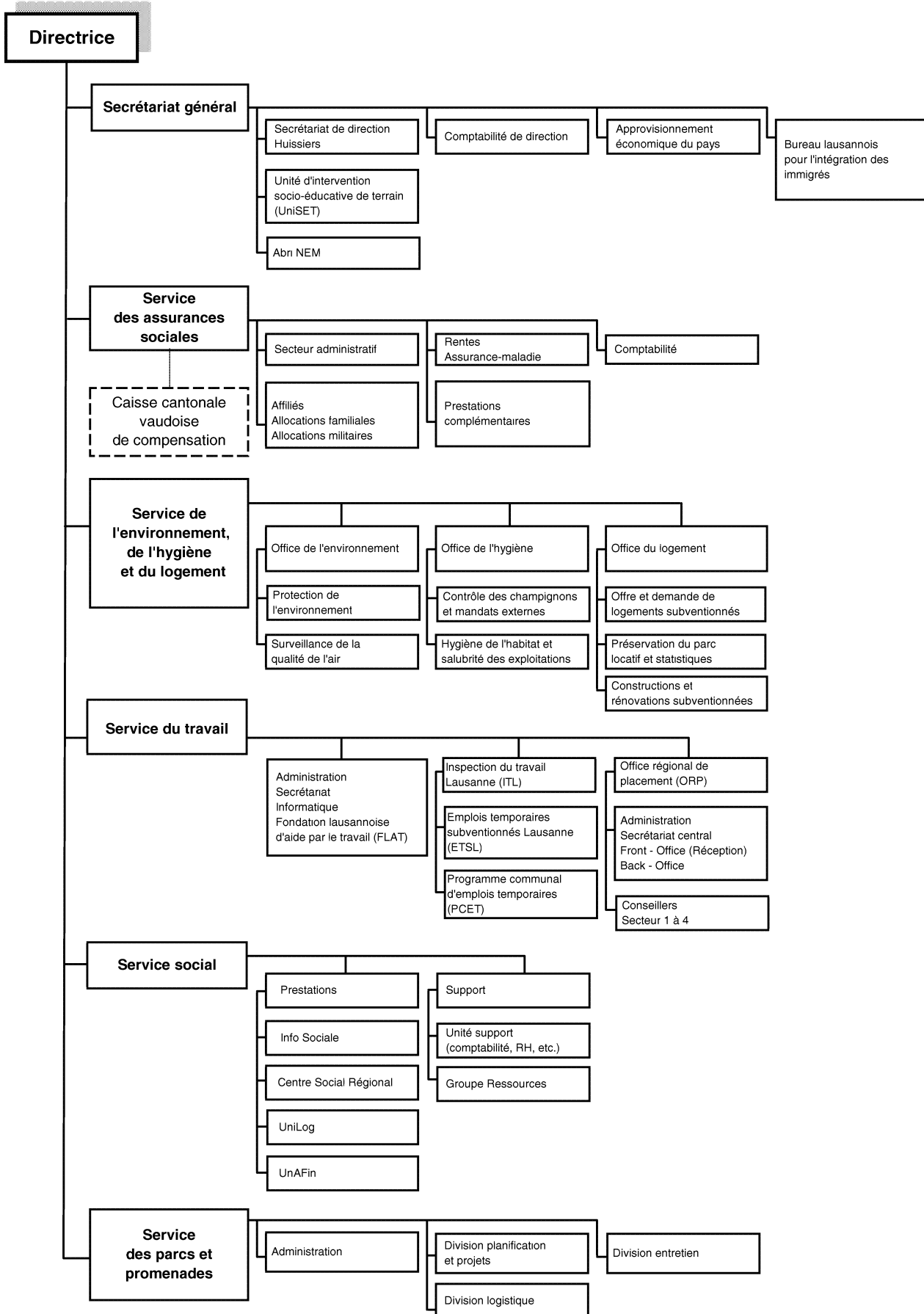


Direction de la sécurité sociale et de l'environnement



Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

En Suisse, la protection sociale est le résultat d'une construction qui s'est étalée sur plus d'un siècle. Son premier élément – la loi fédérale sur les fabriques – date en effet de 1877 et le dernier en date – l'allocation fédérale de maternité – n'entrera en vigueur qu'à l'été 2005.

A l'échelon lausannois, on peut faire remonter à 1906 les débuts de la construction d'un dispositif répondant aux besoins particuliers de la population de la Commune. Cette année-là, le Conseil communal acceptait les propositions de la Municipalité et créait une « caisse d'épargne et mutualité scolaire ». Près d'un demi-siècle plus tard – en 1949 –, la Ville de Lausanne décidait de créer une « Direction des œuvres sociales » dans le but de coordonner les différents régimes de droit fédéral et cantonal et les actions propres des autorités communales.

A Lausanne comme ailleurs en Suisse, le dispositif de protection sociale s'est avant tout construit dans une logique additive en s'intéressant progressivement aux différents aléas qui menacent l'existence et peuvent plonger une personne ou un ménage dans le besoin. L'attention portée aux problèmes non résolus a parfois détourné le regard de thèmes qui perdaient de leur acuité en raison des transformations de la société ou de l'amélioration des conditions de vie. C'est ainsi que des groupes – parfois numériquement importants – sont passés progressivement d'une situation de grande précarité à un état de confort et de sécurité au minimum satisfaisant. Il suffit pour cela de comparer la situation des personnes âgées dans l'immédiat après-guerre, alors que l'AVS prenait à peine son essor, et celle que cette partie de la population connaît actuellement. Simultanément, d'autres catégories ont vu leur situation se dégrader. On pense ici, à titre d'exemple, aux ménages avec enfants qui ne peuvent plus comme autrefois subsister grâce au seul revenu d'un emploi à plein temps pour peu que le soutien de famille soit actif dans un des secteurs économiques allouant des salaires modestes.

En raison de leur taille, les villes forment un cadre propice à l'émergence des problèmes sociaux. Lausanne n'échappe pas à la règle. Elle concentre une part disproportionnée de personnes rencontrant des difficultés et se trouve confrontée à un éventail très large de problèmes au nombre desquels figurent le logement, le chômage, le vieillissement, la maladie psychique,

l'isolement, la précarité, l'intégration des étrangers ou les dépendances. Cette situation impose de rechercher activement des solutions originales sans attendre que les instances cantonales ou fédérales décident d'empoigner les problèmes.

On l'a vu plus haut, les autorités communales se sont attachées, depuis le début du siècle passé, à répondre aux besoins de la population lausannoise que les échelons cantonal et fédéral ne prenaient pas en compte. Ce souci anime toujours la Municipalité. Le dispositif social s'étant toutefois fortement complexifié, l'effort de coordination exige une réflexion approfondie. Actuellement en cours, celle-ci se déroule dans un contexte par ailleurs marqué par les difficultés des finances publiques. Il s'agit par conséquent de tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Cet impératif passe par la définition de priorités et par la remise en cause de « régimes sociaux » dont la nécessité n'est plus aussi évidente qu'à l'époque de leur mise en œuvre. Il nécessite aussi de s'interroger sur la collaboration entre secteurs public et privé et de passer aussi rapidement que possible d'une logique de concurrence à une logique de complémentarité et de collaboration.

La démarche est complexe. Elle soulève de multiples problèmes. Des éléments de réponse ont déjà été apportés (transfert des ressources consacrées à l'aide sociale lausannoise complémentaire sur l'aide communale au logement par exemple). D'autres sont en préparation. A terme, c'est à une définition claire de la politique sociale communale que la Municipalité souhaite parvenir. Initiée en 2004, la réflexion devra encore se poursuivre un certain temps avant de déboucher sur une présentation au Conseil communal.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

L'année sous revue s'inscrit dans une perspective de continuité. La réflexion sur la politique sociale communale s'est poursuivie. Sur le front de la toxicomanie, des démarches sont en cours en vue d'adapter le dispositif à l'évolution de la situation et de tirer le meilleur parti des ressources que Lausanne consacre à ce champ d'intervention.

La seule nouveauté apportée à l'organisation du Secrétariat général porte sur la création d'une unité chargée de prendre en charge les demandeurs d'asile

frappés par une décision exécutoire de non-entrée en matière (NEM).

ESPACE D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE FRAPPÉS PAR UNE DÉCISION EXÉCUTOIRE DE NON-ENTRÉE EN MATIÈRE (NEM)

Dans le cadre de leur programme d'économies 2003, les autorités fédérales ont décidé de priver les NEM de toute aide sociale. Ce faisant, elles s'attendaient à ce que les NEM quittent rapidement le territoire suisse. Toutes les personnes concernées ne veulent ou ne peuvent cependant pas s'en aller aussi rapidement qu'attendu. Privées de tout moyen d'existence, elles peuvent encore prétendre à l'aide d'urgence garantie par les Constitutions fédérale et cantonale vaudoise, soit un abri, de la nourriture et les soins indispensables requis par leur état de santé.

Consciente que les personnes sans ressources tendent à se rassembler dans les centres urbains, la Municipalité a choisi d'organiser l'arrivée de NEM à Lausanne plutôt que d'en subir les conséquences sans préparation. A la demande de l'État de Vaud, elle a mis à disposition une construction de protection civile et y a organisé l'accueil de ces personnes (encadrement, nourriture, logement, etc.).

Forte de huit collaborateurs, cette nouvelle unité fonctionne depuis le mois de mai. Après une phase de démarrage, elle accueille régulièrement de vingt-cinq à trente personnes.

L'exploitation de l'EH-NEM se déroule en étroite collaboration avec le Service cantonal de la population (qui délivre les autorisations d'accéder à l'EH-NEM) et le Service cantonal de prévoyance et d'aide sociales qui rembourse l'intégralité des dépenses consenties par la Ville de Lausanne.

OFFICE COMMUNAL POUR L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS (OCOAE)

Le dispositif a été entièrement remanié et réorganisé. Une première séance d'information a réuni les chefs des bureaux décentralisés.

BUREAU LAUSANNOIS POUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS (BLI)

Pour souligner son rôle d'interface entre la population immigrée et l'administration communale, cette unité administrative a changé de nom. Elle s'intitule désormais « Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés ».

Durant l'année, le BLI s'est concentré sur la réalisation des objectifs fixés par le rapport-préavis 2003/29 « Politique communale d'intégration et de naturalisation des immigrés ». La mission du BLI s'articule désormais autour de sept tâches principales : collecte et échange d'informations ; accueil, médiation et orientation ; sensibilisation et diffusion d'informations ; représentation ; encouragement à la naturalisation et à la participation citoyenne ; coordination horizontale et verticale ; recherches et analyses.

Pour réaliser ces tâches, le BLI collabore étroitement avec les autres services de l'administration communale, certaines associations subventionnées et le Forum des étrangères et étrangers de Lausanne (FEEL).

Le BLI a été sollicité à maintes reprises par des journalistes et des étudiants à la recherche d'informations sur la politique d'intégration lausannoise, la question des migrants en situation irrégulière, le problème des requérants d'asile ayant fait l'objet d'une décision exécutoire de non-entrée en matière (NEM) et l'extension aux personnes de nationalité étrangère des droits politiques communaux suite à la mise en application de l'art. 142 de la nouvelle Constitution cantonale.

INFORMATIONS SUR LES DROITS POLITIQUES COMMUNAUX

En partenariat avec le Secrétariat municipal, le BLI a organisé sept séances d'information sur les droits politiques communaux à l'intention des électeurs lausannois de nationalité étrangère. Plus de 2 200 personnes s'y sont inscrites.

Le BLI a en outre été associé à un cycle de conférences organisé par l'Université populaire de Lausanne et a participé au comité d'experts sur la participation démocratique aux niveaux local et régional du Conseil de l'Europe.

FORUM DES ÉTRANGÈRES ET DES ÉTRANGERS DE LAUSANNE (FEEL)

L'Organe consultatif des étrangers de Lausanne a été dissout par la Municipalité. Le FEEL constitue désormais le porte-parole principal des communautés étrangères auprès des autorités communales.

COLLABORATION AVEC LES AUTRES SERVICES COMMUNAUX

En collaboration avec la déléguée à l'Observatoire de la sécurité, le BLI a assuré la traduction en dix-sept langues du « Petit mémento à l'usage des parents » diffusé dans le cadre de la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous ».

Avec le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, le BLI a organisé la visite de la Commission fédérale des étrangers qui s'est intéressée à la télévision micro-locale du quartier de la Bourdonnette.

Avec le Service du personnel, le BLI a mis au point un cours destiné au personnel communal sur le thème des relations professionnelles avec des personnes migrantes.

COLLABORATION AVEC DES INSTANCES CANTONALES ET FÉDÉRALES

Le BLI a participé au groupe de travail cantonal chargé de préparer la mise en œuvre de l'arrêté fédéral excluant les NEM de l'aide sociale. Il a participé à plusieurs groupes de travail chargés d'améliorer la collaboration entre la Confédération les cantons et les villes. Grâce à cette présence et à l'intervention des membres de la CDI auprès des instances fédérales concernées, les préoccupations des villes centres en général, celles de Lausanne en particulier, sont mieux prises en considération. Le BLI est désormais appelé à préavis

les projets lausannois soumis au Fonds fédéral de promotion de l'intégration.

FONDS CULTUREL POUR LES COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES

Le jury du Fonds culturel pour les communautés étrangères a désigné deux lauréats. Grâce à un prix de 9 000 francs, un collectif de cinq artistes-peintres originaires de pays différents a organisé l'exposition intitulée « L'eau dans le monde » qui s'est tenue en novembre au Forum de l'Hôtel de Ville. Le jury a également décerné un prix de 13 000 francs à l'association Wachezaji Matata. Constituée de jeunes en provenance de dix pays d'Afrique centrale où l'on parle le swahili, le groupe Wachezaji Matata a donné trois spectacles de musique et de danse dans le cadre de la Fête de Lausanne, de la Fête de la musique et du centre socio-culturel Pôle Sud.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HYGIÈNE ET DU LOGEMENT

L'année a été marquée par l'implication du service dans deux procédures importantes.

- Le SEHL a été désigné service pilote pour l'opération « Prestations 2004 ». Les économies souhaitées par cette démarche seront largement atteintes grâce au transfert au Canton des activités relevant de sa compétence dans les domaines de l'inspection des denrées et de l'environnement.
- Dans le cadre de l'opération « Quartiers 21 », la cheffe du SEHL a fonctionné comme coordinatrice du groupe interservices traitant des propositions concernant l'urbanisme, le logement et la gestion des déchets.

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

En application de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), cet office a assuré la surveillance de la pollution atmosphérique et contribué aux mesures de lutte en la matière dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Une importante restructuration a été entreprise suite à la décision municipale de mettre un terme aux analyses de l'air qui relèvent du Canton. Décision a donc été prise de fermer l'office dans le courant de l'année 2005. Conséquence de cette décision, un ingénieur et un technicien ont été transférés, dès le mois de septembre, au Service multimédia et le collaborateur affecté à la gestion des données consacre désormais tout son temps à l'Office du logement.

En ce qui concerne le matériel et les équipements, les sites de mesure de Pierre-de-Plan et de César-Roux ont été déséquipés et rendus à leurs propriétaires respectifs. Le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) a repris la majeure partie du matériel, le laboratoire mobile ainsi que l'exploitation du DOAS. Le réseau des capteurs passifs a été adapté à la nouvelle situation. Les relevés seront à l'avenir réalisés par des collaborateurs de l'administration communale.

GROUPES DE TRAVAIL

Comme les années précédentes, le délégué à l'environnement a participé à plusieurs groupes de travail dont le Groupe technique étudiant le plan des mesures d'assainissement de l'air pour les agglomérations morgienne et lausannoise, le Groupe de travail suivant l'élaboration d'indicateurs du développement durable à l'échelle suisse et la Commission fédérale de l'hygiène de l'air.

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Valeurs limites

Pour mémoire, la pollution atmosphérique est évaluée en fonction des valeurs limites d'immissions (concentrations des polluants mesurées aux lieux de leurs effets) prescrites par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair).

Investigations

Dispositif général de surveillance

Le réseau de postes fixes d'analyse en continu a comporté jusqu'à fin mai :

- Une station de mesure de l'ozone (O₃) et de divers paramètres météorologiques à Pierre-de-Plan.
- Une station de mesure des oxydes d'azote (NO_x) à la rue César-Roux (Ecole de couture).
- Un système de mesure en continu (DOAS) permettant d'analyser simultanément le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃) et le dioxyde d'azote (NO₂).

A ces moyens de mesure continue s'ajoute un réseau de capteurs passifs du dioxyde d'azote (NO₂) destiné à évaluer la pollution urbaine et la pollution forestière qui représente la « pollution de fond » pour l'agglomération lausannoise. Durant la période estivale, un réseau de capteurs passifs de l'ozone (O₃) permet de préciser l'exposition des forêts à la pollution oxydante.

Enfin, ce dispositif était complété, jusqu'à fin mai, par le laboratoire mobile capable de déterminer les principaux contaminants atmosphériques et les conditions météorologiques.

Campagne de mesure

Le laboratoire mobile a été mis à contribution pour documenter la qualité de l'air à l'avenue de Rhodanie.

Qualité de l'air

La pollution par les chauffages, soit la teneur de l'air en dioxyde de soufre (SO₂) mesurée par le réseau d'analyseurs en continu, est restée faible et très largement au-dessous des valeurs limites d'immissions.

Comme les travaux de suivi du cadastre des nuisances l'ont montré, le trafic motorisé (59% des émissions) reste le principal responsable des dépassements des valeurs limites de l'OPair constatés durant l'année. Il faut noter que les poids lourds contribuent à eux seuls pour 45% aux émissions d'oxydes d'azote (NO_x) dans la zone du plan des mesures alors que les voitures de tourisme y contribuent pour 31%. Tout le centre de la ville subit des immissions dépassant la valeur limite annuelle relative

au dioxyde d'azote (NO₂), laquelle doit être comparée à la moyenne annuelle mesurée.

L'augmentation de la teneur de l'air en dioxyde d'azote (NO₂) observée depuis trois ans ne s'est pas poursuivie cette année. Aucun dépassement de la valeur limite annuelle (80 µg/m³) n'a été constaté, la moyenne journalière maximum ayant atteint 78 µg/m³.

L'été n'a pas connu un climat aussi ensoleillé que l'été 2003. De ce fait, les niveaux d'ozone n'ont pas atteint les records observés l'an passé. On constate néanmoins que la valeur limite horaire a été dépassée à 175 reprises.

OFFICE DE L'HYGIÈNE

Avec la cantonalisation du contrôle des denrées alimentaires au 1er janvier 2004 et le départ de cinq inspecteurs, les activités de l'office ont été remaniées. L'office continue de se consacrer à l'hygiène alimentaire, à l'hygiène de l'habitat et aux activités des vétérinaires.

HYGIENE ALIMENTAIRE

Contrôle des champignons

En application du droit sanitaire, 468 récoltes (352 kg) destinées à la consommation personnelle ont été contrôlées. Plus des trois-quarts d'entre elles contenaient des champignons impropres à la consommation, dont 148 kg de champignons altérés, vénéneux, voire toxiques (y compris la mortelle amanite phalloïde) qui ont été retirés des paniers. Un seul contrôleur s'est chargé de cette tâche. Une seconde personne a commencé une formation en vue d'obtenir le certificat fédéral d'expert en champignons.

Assurance qualité

La Municipalité a chargé l'Office de l'hygiène de mettre en place une assurance qualité dans tous les établissements de la Ville où sont servis des repas (réfectoires scolaires, centres de vie infantine, centres d'accueil pour enfants en milieu scolaire, etc.). En application du droit alimentaire, cette activité qui se déroule en étroite collaboration avec les services dont dépendent les institutions a pour but d'élaborer, de mettre en application et de veiller au suivi de l'autocontrôle ainsi que d'assurer la formation du personnel en hygiène alimentaire. Dans un premier temps, un état des lieux complet de 51 institutions a été établi. Il permettra d'élaborer un autocontrôle spécifique pour chacune d'elle.

Cours d'hygiène alimentaire

Depuis 1995, le SEHL propose un cours d'introduction à l'hygiène alimentaire principalement destiné au personnel de la restauration et aux personnes appelées à manipuler des aliments. Ce cours est obligatoire pour les concessionnaires de la Fête de Lausanne ne possédant pas une formation suffisante. Cette année, 144 personnes ont suivi ce cours, dont vingt nouveaux concessionnaires de la Fête de Lausanne.

HYGIÈNE DE L'HABITAT

Une directive concernant la salubrité et l'aménagement des commerces, locaux publics et lieux de réunion a été édictée en application des art. 16 de la loi sur la santé publique et des art. 44 et 49 du règlement communal sur les constructions. Avant tout destinée aux maîtres d'œuvre et aux architectes, elle permet de fournir des normes précises à propos de la capacité d'accueil, de la ventilation des locaux et du nombre d'installations sanitaires nécessaires dans les lieux de réunion. Cette directive est applicable à la création, à la transformation, au changement d'affectation des locaux. Elle s'applique aussi en cours d'exploitation, lorsque des plaintes justifiées sont formulées.

Le service s'est doté d'un appareil de diffusion de brume pour tester le bon fonctionnement des installations de ventilation mécanique des lieux de réunion. Ce nouvel appareil permet une meilleure détection des problèmes liés à la ventilation.

Pour le surplus, ni le volume ni la nature des activités n'ont changé de manière significative par rapport à l'année précédente.

Limitation de la prolifération de pigeons

L'entreprise mandatée a poursuivi la lutte contre la prolifération des pigeons. L'effort a porté sur l'enlèvement des graines déposées en grande quantité sur le domaine public par des particuliers, sur la surveillance des pigeonniers, sur la capture et l'euthanasie de pigeons dans les endroits où ils sont en surnombre ainsi que sur les interventions à l'occasion de plaintes. Comme chaque année, les conclusions du mandataire font notamment ressortir que la nourriture, facteur principal de la prolifération, est trop abondante.

Surveillance des plages

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés dans la zone située entre Bellerive et la Chamberonne sont proches de ceux obtenus au cours des années précédentes. Les eaux des plages Bourget et Vaudaire sont périodiquement de qualité insuffisante. Le nombre de germes fécaux y est élevé et la présence de salmonelles y a été détectée.

Les investigations menées dans les eaux de la Chamberonne montrent la présence répétée de salmonelles et d'une importante quantité de germes fécaux.

Dans l'attente des résultats des investigations complémentaires, les panneaux mis en place en 1990 pour déconseiller la baignade sur le site du Parc Bourget seront maintenus. À la demande du Service d'assainissement, une étude concernant la dispersion des polluants dans la baie de Vidy démarrera courant 2005.

Surveillance des piscines

L'analyse des prélèvements d'eau effectués durant l'année dans les piscines accessibles au public (48 bassins répartis dans 33 lieux de baignade) ne varie pas de manière significative par rapport à l'année précédente.

ACTIVITES DES VETERINAIRES

COURS DE PRÉVENTION CONTRE LES ACCIDENTS PAR MORSURE

Depuis l'automne 2003, un cours d'initiation au comportement vis-à-vis des chiens est dispensé aux écoliers en collaboration avec la DEJE et le Corps de police.

Durant l'année, 105 classes ont suivi cette initiation de 60 minutes comprenant la projection d'un film et des démonstrations (avec la participation des enfants) tant avec des chiens en peluche que des animaux vivants. De la documentation est également distribuée. Ces cours reçoivent un accueil très favorable de la part des enseignants et des enfants.

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC AUX BICHES DE SAUVABELIN

Après l'acceptation du préavis concernant le réaménagement de ce site par le Conseil communal, les travaux ont débuté au mois d'août. Le service est impliqué dans ce processus en qualité de garant du bon traitement des animaux, du choix de nouvelles espèces et du conseil en matière d'aménagement des lieux en fonction des animaux qui y seront placés.

MANDATS VÉTÉRINAIRES

Les contrats passés avec la commune d'Estavayer-le-Lac et le Service vétérinaire vaudois ont été reconduits. Les compétences des vétérinaires sont utilisées dans le cadre du contrôle des viandes, de l'inspection des abattoirs et des exploitations agricoles. Dans ce cadre, des cours sont occasionnellement dispensés en matière d'hygiène des viandes ou de protection des animaux à l'abattoir et lors de transports.

OFFICE DU LOGEMENT

L'office déploie ses activités dans le domaine du logement subventionné et sur le marché libre. Il encourage de nouvelles constructions ainsi que des rénovations et supervise la gestion des immeubles subventionnés en application de la loi du 9 septembre 1975. Sur le marché libre, il veille à la préservation du parc de logements locatifs en application des lois du 4 mars 1985 et du 11 décembre 1989.

Durant l'année, la cheffe du service a assumé la responsabilité de préparer les programmes d'action dans les domaines liés au logement s'inscrivant dans le cadre de la démarche de consultation « Quartiers 21 ».

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJETS EN COURS D'ÉLABORATION

Projets issus de la démarche « Quartiers 21 »

Trois thématiques liées au logement sont évoquées dans les rapports des conférences de consensus : créer 3 000 logements ; éviter les quartiers ghettos et construire des logements durables. Les réflexions sur les premier et troisième thèmes ont déjà démarré et seront présentées au Conseil communal dans le cadre d'un préavis spécifique à paraître courant 2005. En ce qui concerne le deuxième thème, des solutions ont déjà été proposées dans le cadre du préavis 43/2003 adopté en mars 2004.

TV BOURDONNETTE (TVB)

Durant l'année, TVB a renforcé sa présence dans le quartier grâce à une centaine d'émissions réalisées et diffusées. Le nombre d'habitants participant de près ou de loin à leur réalisation a également augmenté. La collaboration avec le centre de loisirs s'est aussi améliorée. Ayant appris l'existence de cette expérience unique, la Commission fédérale des étrangers (CFE) a rendu visite à TVB en juin 2004. A cette occasion, deux reportages consacrés au quartier ont été projetés. Réalisés par les habitants supervisés par les responsables techniques, ils ont rencontré un franc succès auprès de la Commission qui s'est montrée ouverte à contribuer financièrement à la réalisation d'un projet d'émission.

L'encadrement technique s'est maintenu moyennant une participation financière partagée à parts égales entre la FLCL et de la Ville de Lausanne.

RÉNOVATION DE L'ÎLOT RIPONNE - TUNNEL

Ce projet a également suivi un développement positif. Le programme et le coût définitifs des travaux ont été arrêtés. La coopérative « Tunnel-Riponne » a repris la maîtrise de l'ouvrage. La solution financière permettant la réalisation de ce projet novateur a été présentée dans un préavis rédigé de concert avec le Service immobilier. Adopté par la Municipalité à fin 2004, il prévoit d'accorder à la coopérative un droit de superficie, un prêt chirographaire et la garantie du service de la dette. La répartition entre appartements de secours, appartements contrôlés et appartements libres a été clairement définie et annexée au contrat de droit de superficie. Le calendrier actuel prévoit le démarrage des travaux au printemps 2005. Représentée au sein des organes de la coopérative, la Municipalité pourra veiller au maintien des objectifs sociaux du projet.

AUTRES PROJETS

Base de données logements – BDL

Les efforts de développement et de saisie dans BDL se sont concentrés sur des adaptations de l'outil informatique et sur la validation des données afin de pouvoir transférer à l'Office de la statistique une statistique annuelle des bâtiments et logements réalisés durant l'année et obtenir la reconnaissance fédérale de Registre reconnu (RegBL).

Soutenue par la Confédération et le Canton, BDL est une application informatique novatrice. Elle s'intégrera au flux des données de la statistique de la construction (BauStat) qui en sera ainsi optimisée.

D'autres communes sont intéressées par cette application car elle répond non seulement aux exigences fédérales actuelles et futures, mais offre également d'intéressantes perspectives d'utilisation sur le plan administratif et opérationnel.

MARCHÉ DU LOGEMENT

Le marché du logement s'est caractérisé par la persistance de la grave pénurie déjà signalée les années précédentes. Depuis 2001, le taux de vacance se situe

au-dessous de 0.5%. Selon l'enquête bi-annuelle auprès des gérances de la Ville, le taux en fin d'année était de 0.14%, sur la base des éléments suivants :

Parc lausannois		Ensemble des logements vacants				
Nb pièces	Nb logts	Loyers moyens Fr.	Loyers moyens Fr.	Nb absolu	Nb en %	Taux vacance %
1	9 626	564.—	688	20	21.05	0.21
2	19 203	772.—	973	23	24.21	0.12
3	22 567	978.—	1 524	30	31.58	0.13
4	11 126	1 312.—	1 809	12	12.63	0.11
5 et +	7 390	1 673.—	2 899	10	10.53	0.14
Totaux	69 912			95	100	0.14

Pour mémoire, on rappellera qu'un marché équilibré correspond à un taux de vacance de 1.5% à 2%.

Construction de logements subventionnés

Le rapport-préavis 33 adopté en 1994 décrivait un programme de construction prévoyant la réalisation de 1 650 logements subventionnés répartis en 36 opérations. En raison du redimensionnement de certaines opérations, de l'abandon de plusieurs projets et d'occasions de construire qui n'avaient pas été prévues, le programme actuel de construction présente le bilan et les projections suivantes :

	Nombre projets	Nombre bâtiments	Nombre logements	Mise en location
Constructions achevées de 1994 à 2003	22	40	618	
Constructions achevées en 2004	4	5	65	
<i>Oiseaux 6</i>		1	18	02/2004
<i>Haldimand 3 / Arlaud 2</i>		1	9/13	08/2004
<i>Plaines-du-Loup 2b, 2c</i>		2	18	10/2004
<i>Prairie 22a-22b</i>		1	20	11/2004
Projets en chantier en 2004	8	21	326	
<i>Borde 7</i>		1	15	07/2005
<i>Prélaz (lot 4-5)</i>		6	89	08/2005
<i>Malley 22-24</i>		1	48	09/2005
<i>Temple</i>		4	46	dès 10/05
<i>Echallens 9</i>		1	27	dès 01/06
<i>Echallens 85-Recordon 46</i>		1	28	dès 01/06
<i>Colline 14-56</i>		2	54	dès 07/06
<i>Rôtillon</i>		5	19	dès 11/06
Projets à adopter en 2005	5	8	138	
Projets futurs selon projection initiale (rapport-préavis 33/1994)	6		430	
Total constructions 1994 à 2010	45		1577	

Rénovation de logements subventionnés

Depuis 1994 et jusqu'à la fin de cette décennie, les subventions accordées en application de la loi du 9 septembre 1975 permettront la rénovation de plus de 2 000 logements répartis comme suit :

	Nombre projets	Nombre bâtiments	Nombre logements	Mise en location
Rénovations de 1994 à 2003	27	54	1 591	
Rénovations terminées en 2004	2	2	60	
<i>Montelly 67-69</i>		1	30	01/2004
<i>Warnery 12-14</i>		1	30	05/2004
Rénovations en chantier en 2004	3	3	81	
<i>Montelly 58</i>		1	13	01/2005
<i>Vieux-Moulin 16-18</i>		1	38	02/2005
<i>Montelly 74-76</i>		1	30	12/2005
Rénovations de 2005 à 2010	6	8	332	
Total rénovations 1994 à 2010	38	67	2 064	

Occupation des logements subventionnés

La demande de logements sociaux est particulièrement soutenue en période de pénurie. Au 31 décembre, l'Office du logement dénombrait 812 candidats actifs souhaitant des logements aux loyers suivants :

Loyers fr.	1 pce	2 pces	3 pces	4 pces	5 pces
200-300	4	10	5	2	0
301-500	63	26	4	2	0
501-700	23	104	38	2	0
701-900	3	58	81	18	0
901-1100	0	15	108	51	2
1101-1400	0	5	33	102	3
>1400	0	0	4	35	11
Total	93	218	273	212	16

En moyenne, l'Office du logement a pu offrir environ 13 logements par semaine, tous loyers et tailles confondus.

Les ménages inscrits auprès de l'Office du logement peuvent obtenir la liste des logements subventionnés vacants en libre service et sur le site Internet de la Ville.

Cellule logement

La cellule logement vise à aider des ménages défavorisés à accéder aux logements subventionnés. Elle a officiellement vu le jour le 1er avril.

Au total, 154 personnes ont fait appel à ses services, dont trente-six ont obtenu un appartement grâce à son intervention dans un délai moyen de trois mois. Vingt-et-une personnes supplémentaires avaient été logées à Prélaz à fin 2002 – début 2003, en avance sur l'ouverture officielle de la cellule. S'agissant des ménages placés, huit interventions ont déjà eu lieu pour clarifier ou régler une situation. Les ménages nécessitant l'appui de la cellule souffrent majoritairement des handicaps cumulés suivants :

- 80% d'endettement chronique,
- 64% de séparation et/ou de problèmes de santé,
- 58% occupent des logements sans confort ou exposés à d'importantes nuisances.

Soixante-sept ménages, ne remplissaient pas les critères d'urgence. Ils ont été refusés.

Parmi les ménages qui se sont adressés à la cellule, 39% ont été envoyés par le Centre social régional, 20% sont venus par eux-mêmes, 22% ont été adressés par le guichet de location ou le service de révision du SEHL et 19% par différentes institutions lausannoises.

Il est prévu d'accentuer la collaboration avec les gérances et les sociétés responsables du parc de logements subventionnés, afin de garantir une meilleure visibilité à la cellule et à ses activités.

Contrôle de l'occupation des logements subventionnés, suppléments de loyers et résiliations de baux

Les locataires de logements subventionnés sont convoqués tous les trois à quatre ans afin de vérifier s'ils continuent de répondre aux conditions d'occupation. Durant l'année, 1 223 locataires ont subi un contrôle qui a révélé que 151 d'entre eux ne répondaient plus aux conditions. Un écart important entre la situation du locataire et les prescriptions réglementaires a motivé la notification de 108 suppléments de loyers et de 43 résiliations. Une requête a été introduite auprès du Canton pour simplifier ce contrôle par un accès limité à la déclaration d'impôts des locataires de logements subventionnés.

Suppléments de loyer

Au total, 359 locataires ne répondant plus aux conditions réglementaires d'occupation doivent s'acquitter d'un supplément de loyer. Ces locataires ont rétrocédé Fr. 492 870.— à la Bourse communale.

Allocation au logement

En adoptant le rapport-préavis 2003/43 sur la nouvelle politique du logement, le Conseil communal a accepté d'introduire l'allocation communale au logement. Etendue aux appartements du marché libre, cette nouvelle aide personnalisée est destinée aux familles avec enfants disposant de revenus modestes et connaissant des difficultés pour s'acquitter de loyers élevés.

Le règlement de l'aide n'ayant été adopté qu'en septembre par le Conseil d'Etat, cette nouvelle prestation n'a pu se concrétiser que durant le dernier trimestre. Le règlement étant restrictif, 10% seulement des demandes (12 familles) ont débouché sur le versement d'une allocation.

Il convient de rappeler que l'aide individuelle au logement est inscrite dans la nouvelle Constitution vaudoise (art. 67) et qu'une participation de l'Etat améliorerait très sensiblement l'efficacité du dispositif.

L'allocation destinée spécifiquement à venir en aide aux locataires de logements subventionnés dont les loyers sont devenus insupportables en raison de la diminution ou de la disparition des aides à la pierre a permis à trente-neuf familles de s'acquitter d'un loyer acceptable. Ce subside communal a entraîné une dépense globale de Fr. 117 673.—. Il sera remplacé au fil des échéances par la nouvelle allocation au logement.

Les anciennes aides individuelles prévues par le règlement cantonal du 16 décembre 1977 ont permis à vingt-quatre bénéficiaires de disposer d'une aide

cantonale et communale prise en charge à parts égales par l'Etat et la Commune pour un montant totalisant Fr. 35 675.—.

Constructions, démolitions, rénovations, transformations, changements d'affectation et aliénations sur le marché libre

Constructions

Durant l'année, 309 logements neufs ont obtenu un permis d'habiter, déduction faite de ceux compris dans le cadre d'une opération de démolition-reconstruction. Obtenu pour la première fois grâce à BDL, ce résultat annonce 157 logements de plus qu'en 2003. Les nouveaux appartements se répartissent comme suit en fonction des types de construction :

	Nouveaux logements bâtiments neufs	Nouveaux logements bâtiments existants	Déduction logements supprimés	Total logements après déduction
Immeubles locatifs	163	36	13	186
Immeubles en PPE	72		4	68
Immeubles subv.	69		22	47
Villas	9		1	8
Total	313	36	40	309

Démolitions, rénovations, changements d'affectation et aliénation - Traitement des requêtes - Loi du 4 mars 1985 (LDTR) et loi du 11 décembre 1989 (LAAL)

	Requêtes 2003	Requêtes 2004	Préavis favorables	Décisions favorables	Nombre logements avant	Nombre logements après
Démolition	7	3	3	3	10	18
Transformation	29	10	10	10	97	100
Rénovation	21	24	24	24	564	564
Changement d'affectation	70	11	10	11	35	35
Total LDTR	127	48	47	48	726	717
Aliénation LAAL	155	136	136	136	136	136

S'agissant de la LDTR, le nombre de requêtes déposées durant l'année a considérablement fléchi par rapport à celui de 2003 à raison de 57% pour les démolitions, de 65% pour les transformations et jusqu'à 84% pour les changements d'affectation. Les rénovations ont en revanche légèrement augmenté d'environ 14%.

Précédées de préavis communaux favorables, toutes les autorisations requises, que ce soit pour la LDTR ou pour la LAAL, ont été accordées, parfois sous conditions, à l'exception d'un changement d'affectation à propos duquel les instances communales et cantonales ont divergé dans leur appréciation.

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES

On se souviendra de l'exercice écoulé comme étant celui :

a) *Du 25^{ème} anniversaire de la création de l'allocation communale de naissance*

Le 14 novembre 1978, le Conseil communal approuvait les conclusions du préavis 35 relatif à l'« octroi d'une aide à la famille sous forme d'une allocation de naissance ». Accordée depuis le 1^{er} janvier 1979, cette allocation s'élevait à Fr. 500.— par enfant lorsque le revenu des parents (domiciliés à Lausanne depuis au moins trois mois) ne dépassait pas Fr. 28 000.— et à Fr. 250.— lorsque le revenu déterminant était compris entre Fr. 28 001.— et Fr. 34 000.—.

b) *De l'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de l'assurance-invalidité*

Adoptée par le Parlement fédéral le 21 mars 2003, la 4^{ème} révision n'a fait l'objet d'aucun référendum. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les principales nouveautés sont les suivantes :

- Le montant de l'allocation d'impotence est doublé pour permettre aux personnes ne vivant pas en home de rester aussi longtemps que possible à domicile.
- La révision introduit les trois quarts de rente. Dorénavant, celui dont le taux d'invalidité est compris entre 40 et 49% reçoit un quart de rente, une demi-rente si ce taux se situe entre 50 et 59%, trois-quarts de rente pour un taux entre 60 et 69% et une rente entière lorsque le taux est supérieur à 69%.
- La rente complémentaire accordée pour leur conjoint aux invalides mariés (pour autant qu'ils aient exercé une activité lucrative avant leur incapacité de travail) est supprimée.

c) *De la diminution du taux de cotisation à l'assurance-chômage*

Ce taux a été ramené de 2.5% à 2% et la cotisation supprimée pour la part de salaire dépassant Fr. 106 800.—.

ALLOCATION COMMUNALE DE NAISSANCE

Elle existe depuis le 1er janvier 1979. Approuvé par le Conseil communal le 28 janvier 1992, le préavis 130, a défini de nouvelles modalités d'octroi et fixé les règles permettant d'en adapter les montants et les revenus déterminants.

Depuis le 1er janvier 2001 (date de la dernière adaptation), le montant de l'allocation varie de Fr. 910.— à Fr. 1 350.— par palier de Fr. 110.— en fonction de la situation économique des parents du nouveau-né. Le revenu déterminant maximum permettant l'octroi d'une allocation est fixé à Fr. 56 000.—, limite augmentée de Fr. 7 000.— par enfant autre que le nouveau-né.

Les parents (respectivement celui des parents qui élève l'enfant) doivent (doit) être légalement domicilié(s) à Lausanne depuis au moins trois mois. Les intéressés sont informés de l'existence de cette allocation. Ils doivent la requérir s'ils souhaitent y prétendre.

Cas en suspens au 31 décembre 2003 réglés sur budget 2004	40
Nombre de naissances et d'accueils en vue d'adoption d'un enfant (+ 9.5%*)	1 461
Total :	1 501

* par rapport à l'année précédente

	Revenu déterminant	Allocation	Octrois	Montants
	Fr.	Fr.		Fr.
<	34 000	1 350	320	432 000
de	34 001 à 39 500	1 240	69	85 560
de	39 501 à 45 000	1 130	59	66 670
de	45 001 à 50 500	1 020	50	51 000
de	50 501 à 56 000	910	59	53 690
./. mandat venu en retour			./. 1	./. 1 350
Total			556 (- 5.4%*)	687 570

* par rapport à l'année précédente

Le pourcentage de nouveau-nés donnant droit à l'allocation (37%) est inférieur à celui de l'année précédente (43.3%).

Refus d'allocation	2004	2003
Condition de domicile non remplie ⁽¹⁾	169	128
Aucune réponse, destinataire parti sans laisser d'adresse, destinataire parti à l'étranger, etc. ⁽²⁾	628	512
Limite de revenu dépassée	90	89
Cas en suspens au 31 décembre	57	40

⁽¹⁾ La condition de domicile n'est pas remplie lorsque la personne qui revendique l'aide n'a pas trois mois de domicile principal à Lausanne ou lorsqu'elle est porteuse d'un permis ne donnant pas droit à l'allocation (permis N – requérants d'asile – ; permis P – provisoire – ; permis L – de courte durée – ; permis B d'étudiant ; en résidence secondaire).

⁽²⁾ Les personnes qui ne donnent pas de réponse (plus de 500) ont vraisemblablement un revenu déterminant supérieur aux normes fixées.

Refus d'allocation pour cause de revenus trop élevés : détail des revenus	2004	2003
de Fr. 56 001.— à Fr. 60 000.—	16	18
de Fr. 60 001.— à Fr. 65 000.—	11	20
de Fr. 65 001.— à Fr. 70 000.—	22	19
de Fr. 70 001.— à Fr. 75 000.—	9	11
de Fr. 75 001.— à Fr. 80 000.—	13	5
plus de Fr. 80 001.—	19	16
	90	89

Près de la moitié des personnes s'étant vu opposer un refus possèdent un revenu déterminant supérieur à Fr. 70 000.—.

Des lettres de rappel ont été adressées à 17 (57) des parents ayant manifestement droit à l'allocation mais qui n'avaient pas réagi au premier courrier. Suite à ce rappel, 14 (31) couples ont reçu une allocation.

Allocations accordées après rappel

2004	2003		Fr.
7	11	couples reçoivent	1 350.—
2	1	couples reçoivent	1 240.—
3	5	couples reçoivent	1 130.—
1	7	couples reçoivent	1 020.—
1	7	couples reçoivent	910.—
14	31		

Une information relative à l'allocation de maternité cantonale est adressée aux nouveaux parents en même temps que celle relative à l'allocation communale de naissance. Dans 253 (246) cas, des parents ont déposé une demande dont l'examen est de la compétence de la Caisse générale d'allocations familiales à Clarens.

Ce qu'il y a lieu de mettre en exergue dans les quatre bureaux du service :

BUREAU DES AFFILIÉS

- En une année, l'effectif des affiliés a connu une progression de près de 6% pour atteindre 11 553 unités. C'est dans la catégorie des employeurs de personnel de maison que l'augmentation est la plus sensible (+ 409). L'obligation de s'affilier faite aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI occupant une aide au ménage en est la cause.
- Le nombre d'étudiants contrôlés par l'agence est toujours en progression (11 300). Les cotisations encaissées à ce titre atteignent près de 2.4 millions de francs.
- Pour le compte de la Caisse générale d'allocations familiales, l'agence a versé des allocations familiales à 4 704 enfants en âge de scolarité, en apprentissage ou aux études.

BUREAU DES RENTES AVS/AI

- Les demandes de prestations à l'assurance-invalidité sont en augmentation : 722 contre 672 l'année précédente.

BUREAU DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Ce bureau a pour mission de gérer 7 513 dossiers de prestations complémentaires qui permettent à 8 418 habitants de notre ville de vivre décemment en se répartissant selon leurs besoins les 100 millions dépensés cette année pour cette seule branche d'assurance sociale.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ

- *Recouvrement des cotisations*
Le nombre des poursuites introduites est en forte augmentation (2 390 contre 1 606 en 2003) alors que les sommes à recouvrer sont en diminution (Fr. 2 498 607.50 contre Fr. 2 663 870.35 en 2003).

- *Sursis au paiement*
647 (557 en 2003) plans de paiement ont été accordés par écrit à des affiliés ayant des difficultés à régler leur dû. Ils représentent un total de créances de Fr. 2 566 279.30 (Fr. 2 400 518.40 en 2003).
- *Montant des prestations versées*
Rentés AVS/AI et prestations complémentaires confondues représentent – pour la seule agence de Lausanne – une dépense mensuelle moyenne de 32.5 millions de francs.

SERVICE DU TRAVAIL

Suite au départ à la retraite du chef du Service social et du travail, la Municipalité a décidé de créer deux nouveaux services : Service social (SSL) et Service du travail (STL).

Le STL comprend l'Office régional de placement (ORP), le Bureau des emplois temporaires subventionnés (ETSL), l'Inspection du travail (ITL), la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), le Programme communal d'emplois temporaires (PCET) et le Bureau de la main-d'œuvre étrangère.

DIRECTION DU SERVICE

Durant cinq mois, les directions des deux services ont partagé les locaux de Chauderon 5. Cette période a été mise à profit pour définir l'organisation comptable et administrative de chaque service.

A partir du 10 septembre, la direction du STL, la FLAT et le Bureau de la main d'œuvre étrangère ont pris possession de leurs nouveaux bureaux, situés au no 10 de la place de la Riponne.

En collaboration avec le Service cantonal de l'emploi, l'Entraide protestante (EPER) et d'autres partenaires, le STL a supervisé la création du dispositif « Chèques-emploi ». Ce système permet de garantir une couverture sociale de base (AVS/AI/APG/AC, assurance accidents, allocations familiales) au personnel employé par des particuliers. Il contribue également à la lutte contre le travail illicite.

FONDATION LAUSANNOISE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (FLAT)

Le secrétariat de la FLAT assure l'instruction des demandes et la préparation des dossiers pour le conseil de la fondation. Il prend en charge leur suivi. On se référera, pour de plus amples détails, au rapport annuel de la fondation.

OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT (ORP)

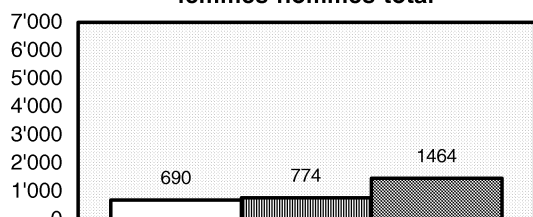
Les statistiques tenues par la Commune distinguent d'une part les chômeurs correspondant à la définition du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) dont l'effectif sert à calculer le taux de chômage « officiel » et, d'autre part, les demandeurs d'emploi. L'effectif des chômeurs au 31 décembre (définition seco) a augmenté de 444 unités par rapport à 2003. L'effectif total des demandeurs d'emploi connaît pour sa part une augmentation de 422 unités par rapport à la situation prévalant une année auparavant. On relèvera en outre que 6 923 personnes sont passées

dans les bureaux de l'administration communale pour s'inscrire comme chômeurs ou demandeurs d'emploi (6 735 en 2003).

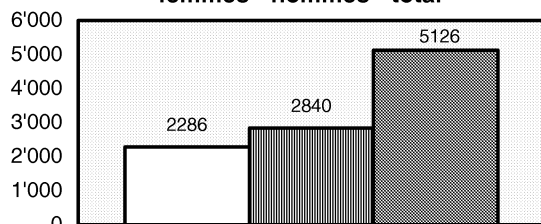
Hormis une pointe au mois de décembre, les chiffres du chômage ont été stables durant toute l'année. La seule diminution significative a été constatée dans le groupe « main-d'œuvre sans profession déterminée » qui a baissé de 42 unités, soit 24%. La proportion des chômeurs de longue durée est demeurée stable : 26.5% (1 356 personnes) en fin d'année contre 26.2% une année auparavant (1 226).

Il convient à nouveau de déplorer une augmentation temporaire importante du chômage des jeunes (15 à 25 ans), particulièrement marquée toutefois au cours de l'année sous revue. L'ORP a contribué à résorber cette augmentation notamment grâce aux semestres de motivation et aux nouvelles mesures BIO (Bilan, Information, Observation) qui ont démarré dans le courant de l'année.

**Autres demandeurs d'emploi
au 31.12.2004
femmes-hommes-total**



**Chômeurs (définition seco) au
31.12.2004
femmes - hommes - total**



L'effectif de l'ORP a été adapté à la hausse du chômage. Au 31 décembre, il comprenait 86 personnes. Pour la deuxième année consécutive, l'ORP a travaillé en surcharge, avec une moyenne 128 dossiers par conseiller, soit huit de plus qu'en 2003, et avec des pointes de plus de 150 dossiers par conseiller.

Il semble difficile d'établir des prévisions quant à l'avenir du marché de l'emploi à moyen terme. De nombreux indicateurs émanant de sources diverses (USA, Allemagne, patrons de PME suisses) sont au vert depuis dix-huit mois et suggèrent un avenir plus optimiste. De nouvelles restructurations accompagnées de licenciements collectifs sont cependant annoncées chaque mois. L'entrée en vigueur en juillet de la deuxième phase des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes n'a eu aucune conséquence significative sur le chômage à Lausanne. L'ORP table

sur un léger fléchissement de l'effectif des chômeurs en 2005.

ACTIVITÉ DE L'ORP

	2002	2003	2004
Entreprises contactées	256	274	299
Places vacantes acquises	*2 294	1 964	1 838
Placements effectués	*914	809	775
Entretiens	79 397	110 630	125 555

* Chiffres enregistrés jusqu'au 30 novembre selon les statistiques (monitoring ORP) PLASTA / seco (anciennement OFDE). Depuis 2003, ces chiffres comprennent toute l'année.

OFFICE DU TRAVAIL

EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNES (ETSL)

Le Bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) est l'unité administrative en charge de l'organisation et de la gestion des mesures de réinsertion professionnelle prévues dans le cadre de l'assurance chômage (ETS LACI) et de la loi cantonale d'aide aux chômeurs (ETS LEAC).

Pour cette année, l'organisation et la gestion des ETS ont été définies sur deux plans :

1. Les ETS « LACI » et « RMR LEAC » ont été organisés, en territoire vaudois, sur la base d'une commande du Service cantonal de l'emploi (SDE) portant sur 51 700 jours d'ETS, soit 2 383 ETS*mois correspondant à une moyenne mensuelle de 199.0 places EPT. Aux ressources financières y relatives pouvait s'ajouter une subvention supplémentaire pour les ETS « RMR 50+ » si le quota fixé pour les ETS LACI et LEAC était dépassé.
2. Dans le cadre du programme SYNI (reconnu programme national depuis 2003), les ETS ont été organisés sur la base d'un accord de prestation directement signé avec le seco pour une quarantaine de places en moyenne mensuelle. Ces places sont créées dans les pays de l'Est (une douzaine de postes en Croatie et Bulgarie) ainsi que dans des ONG et des Organisations internationales actives en Suisse.

Au total, le bureau ETSL avait pour objectif d'organiser 2 863 ETS*mois « LACI » et « LEAC ».

La fréquentation a globalement augmenté de plus de 6% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ainsi que le maintien d'une rotation relativement rapide dans l'occupation des postes (3,4 mois de durée moyenne des placements) continuent de représenter une importante charge de travail.

En termes de fréquentation, l'objectif a été dépassé. Au total, 2 922 ETS*mois ont pu être comptabilisés pour les ETS « LACI » et « LEAC ». Cette progression permettra d'augmenter la commande du SDE pour 2005 et donc les ressources financières du programme.

Durant l'année, l'ETSL a subi deux contrôles qualitatifs de la part du SDE. Ils ont porté sur le respect du cahier des charges des organisateurs. Ils ont montré que, même si le cahier des charges est globalement respecté, l'ETSL doit encore fournir des efforts en matière de contenu des rapports d'évaluation des participants.

Les négociations conduites avec le SDE au sujet du financement de la campagne 2004 ont mis en lumière la volonté de l'administration cantonale d'abaisser le coût de fonctionnement de la structure (limitation du volume de la commande). Cet état de fait ainsi que la nécessité de s'inscrire dans la démarche « Prestations 2004 » ont encouragé l'ETSL à entreprendre, dès le début de l'année, une réflexion en vue de réduire ses charges financières tout en limitant au maximum la diminution des prestations. Cette démarche a conduit la Municipalité à fermer le programme « High Tech », à supprimer le poste de chef de projet du programme « MHL » et à restructurer le programme « IT4NET ». A l'horizon 2006, ces décisions entraîneront une réduction de 3.2 EPT d'encadrement.

On relèvera toutefois que le programme « High Tech » devrait subsister. Son responsable négocie actuellement avec le seco en vue de poursuivre ses activités sous la forme d'un programme national. D'autre part, le programme « MHL » sera maintenu grâce à la motivation de l'équipe du Musée historique ; une réorganisation de la prise en charge interviendra dès le début de l'année 2005.

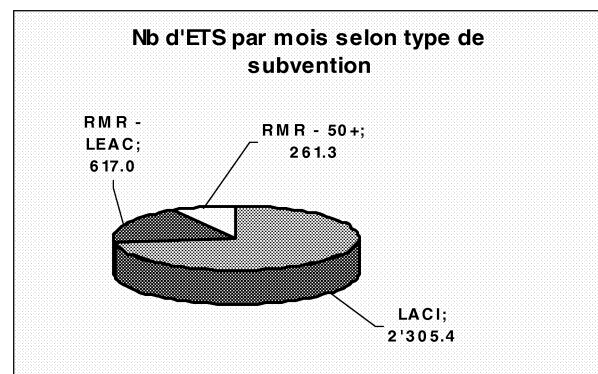
Durant l'automne, le programme « Solidarité Jouets » a pris possession de ses nouveaux locaux à la rue de Sébeillon 7. Les surfaces à disposition permettront de diversifier les activités.

Enfin « Syni », programme national directement subventionné par le seco, a largement atteint ses objectifs de placement (plus de 45 ETS*mois en moyenne). Après analyse des coûts, il a été nécessaire de créer 1 EPT d'encadrement et de fixer l'objectif d'une fréquentation de 47.5 ETS*mois pour stabiliser à long terme le

programme. L'atteinte de cet objectif permettrait au programme de s'auto-financer.

Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution du nombre de missions en ETS selon le type de subvention, ainsi que la provenance des bénéficiaires.

Année	Total	Type de subvention						Proven. bénéf.
		LACI	RMR LEAC	RMR 50+	ODR	AI	ORP Lsne	ORP autres
2002	814	660	103	49	1	1	492	322
2003	953	786	122	42	1	1	566	387
2004	933	706	180	47	0	0	486	447

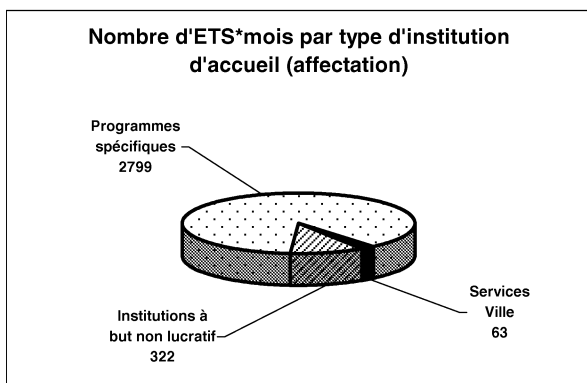


Programmes ETS toutes subventions confondues: Répartition du nombre de mois EPT selon le lieu (affectation)

Affectation (Institutions partenaires / Nombre d'institutions)	Nombre de participants	Nombre de mois d'occupation à 100 %	Pourcentage sur le total des mois en ETS
Services communaux	8	17	2.0%
Organisations publiques ou privées à but non lucratif	37	85	10.1%
Programmes spécifiques gérés par ETSL	14	831	87.9%
<i>Dont</i>			
• pour programmes ETS vaudois	13	687	2 253
• pour programme ETS national	1	144	546
Total ETS toutes subventions confondues		933	3 184
<i>Dont</i>			
• pour programmes ETS vaudois		789	2638
• pour programme ETS national		144	546

Programmes ETS: - Répartition du nombre de mois EPT selon le type de subvention:

Type de subvention	Nombre de participants	Nombre de mois d'occupation à 100 %	Pourcentage sur le total des mois en ETS
ETS « LACI »	706	2 305	75.7%
ETS « RMR – LEAC »	180	617	19.3%
Total « RMR-LEAC » et « ETS LACI »		2 922	
<i>Dont</i>			
<i>pour programmes ETS vaudois</i>		2 376	
<i>pour programme ETS national</i>		546	
ETS « RMR – 50+ »	47	262	5.0%
ETS « ODR »	0	0	0.0%
ETS « Autres (AI, ASV,...)»	0	0	0.0%
ETS « ODR »	1	4	0.1%
ETS « Autres (AI, ASV,...)»	2	4	0.1%



PROGRAMME COMMUNAL D'EMPLOIS TEMPORAIRES (PCET)

Trente-trois chantiers ont été réalisés par le PCET (+ 7 par rapport à 2003). Les montants facturés aux services pour lesquels les travaux ont été effectués se sont élevés à Fr. 178 800.— (+ Fr. 48 100.— par rapport à 2003). Cette augmentation est due au fait que le Service social Lausanne (SSL) a fait rénover de nombreux appartements de secours.

Service	Chantiers	Montant facturé
Immobilier	1	4 000.—
Social Lausanne (CSR)	25	140 447.50
Petite enfance	4	18 775.—
Jeunesse et loisirs	2	610.—
Sports	1	15 000.—
Total (chantiers/facturé)	33	178 832.50
Fournitures		6 647.25
Main d'oeuvre		172 185.25

Le volume des activités effectuées dans le cadre de chantiers réels enregistre une progression appréciable. En conséquence, les heures d'enseignement et d'exercices pratiques en atelier enregistrent une baisse (2 084 contre 2 986 en 2003). Cette évolution est positive mais le responsable du programme doit se préoccuper en permanence de disposer d'une réserve de travail suffisante pour l'équipe.

Douze participants et deux participants encadrants ont travaillé au PCET durant l'année. L'un d'eux a quitté le programme car il avait retrouvé un emploi. Les salaires versés au personnel auxiliaire, y compris les allocations familiales, ont atteint la somme de Fr. 370 800.— (+ Fr. 61 500.— par rapport à 2003).

Le processus de sélection du personnel est devenu plus sévère. Seules sont acceptées dans le programme les personnes ayant un projet solide et réaliste d'insertion professionnelle dans le bâtiment en qualité d'aide-peintre ou d'aide-menuisier. En conséquence, une nouvelle grille salariale plus conforme aux salaires actuels des ouvriers non qualifiés du secteur du bâtiment est entrée en vigueur. Un peu moins favorable que la précédente, elle reste toutefois conforme au RPAC (salaires alloués au personnel auxiliaire). Par ailleurs, la collaboration avec l'ORP a été précisée et renforcée dans le domaine des recherches d'emploi.

INSPECTION DU TRAVAIL (ITL)

Après vingt ans d'activité, le chef de l'inspection a pris sa retraite. Un nouveau responsable, ingénieur lui aussi, a été nommé. La transition s'est effectuée dans les meilleures conditions.

L'ITL attend impatiemment l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'emploi, prévue pour le 1^{er} janvier 2006. Celle-ci devrait être débattue par le Grand Conseil au cours du second semestre 2005. Le projet de loi prévoit une extension de la délégation de compétences dont bénéficie l'ITL. Dans cette perspective, la coordination entre l'Inspection cantonale du travail (qui dépend du Service cantonal de l'emploi / SDE) et l'ITL a été renforcée. Elle se déroule dans un excellent climat de collaboration. De nombreuses séances réunissant également les deux chefs de service concernés ont eu lieu durant l'année. En parallèle, tous les inspecteurs ont achevé les compléments de formation rendus nécessaires par les nouvelles exigences cantonales et fédérales et maintiennent leur niveau de compétences en suivant les cours prévus.

La Commission tripartite de l'hôtellerie-restauration réunit, à l'échelon cantonal, le SDE et les partenaires sociaux. Elle a accepté que l'ITL continue à effectuer un certain nombre de contrôles dans les restaurants et hôtels lausannois. De même, l'ITL pourra poursuivre ses interventions de bons offices dans ce secteur, à la demande des employeurs et des employés. Cette expérience pilote sera évaluée par l'autorité cantonale après deux ans de fonctionnement.

DÉROGATIONS TEMPORAIRES À LA DURÉE DU TRAVAIL DE NUIT OU DU DIMANCHE

Le service a délivré 127 permis (+ 27 par rapport à 2003).

CONTRÔLES DE L'APPLICATION DU DROIT PUBLIC

Des contrôles généraux ou partiels ont été réalisés dans 343 entreprises (+ 103 par rapport à 2003) dont 101 étaient en infraction au droit public pour un ou plusieurs motifs. Un avertissement écrit a dû être prononcé dans 53 situations. Quatre plaintes pénales ont en outre été déposées.

CONSEILS ET INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT PRIVÉ DU TRAVAIL

L'ITL tient une permanence en droit du travail du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00. Pour la première fois, un décompte systématique de fréquentation a été tenu sur trois mois. Sur cette base, une projection à l'ensemble de l'année établit à 4 080 le nombre de renseignements délivrés par téléphone et à 1 800 celui des réceptions suivies d'un entretien.

De façon à éviter que le tribunal des prud'hommes, déjà surchargé, ne soit noyé sous un flot de plaintes individuelles, la Municipalité a renouvelé, en 1983, le mandat d'intervenir dans les conflits individuels de travail confié à l'ITL. Dans ce cadre, 210 interventions ont été effectuées dans le courant de l'année à la demande d'un travailleur et six à la demande d'un employeur. Ces interventions ont permis de relever 43 infractions en matière de droit public, 267 infractions en matière de droit privé et 43 infractions au droit des assurances sociales ou à la législation sur l'impôt à la source.

Comme chaque année, la grande majorité des employeurs ont rapidement corrigé les irrégularités constatées, dues parfois à leur connaissance imparfaite d'une législation complexe. Les interventions de l'ITL ont ainsi permis, dans nombre de situations, d'éviter de recourir au tribunal des prud'hommes.

MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Le STL a préavisé 3 187 dossiers contre 5 249 en 2003. Venant après d'autres, cette baisse importante s'explique par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. Désormais, les résidents de quinze pays de l'Union européenne n'ont plus besoin de déposer une demande pour venir travailler en Suisse.

SERVICE SOCIAL

NAISSANCE DU SERVICE

La partition du Service social et du travail (SST) décidée fin 2003 par la Municipalité, est devenue effective le 1er avril. A cette date en effet, deux entités distinctes étaient constituées : le Service social (SSL) et le Service du travail (STL). Dès le 1er juillet, le SSL s'organisait en constituant une unité par mission et domaine de prestations. Ainsi le SSL comptait-il quatre unités de prestations aux habitants (es) et deux unités de support :

Unités de prestations aux habitants(es)

1. Info Sociale	Accueil, information et orientation, prises en charge brèves
2. CSR	ASV et RMR (aides financières et appui social)
3. UniLog	Logements d'urgence, aides à la recherche d'un logement
4. UnAFin	Assainissement financier, désendettement

Unités de support (au service des unités de prestations aux habitants(es))

1. Groupe Ressources	Expertise juridique, financière et fiscale, enquêtes (support métiers)
2. Unité Support	Administration et comptabilité, ressources humaines, organisation et documentation, informatique (support logistique)

Le nouveau plan comptable du service reflète cette organisation qui anticipe déjà sur les conditions cadre de l'activité des services sociaux prévues par la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Chaque unité a été appelée à reconnaître les usagers et les mandants du SSL comme des ayants droit du service à l'égard desquels deux grands engagements au moins doivent être tenus : la *diligence* dans la fourniture des prestations et la *conformité* des prestations aux normes

en vigueur de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) notamment.

Afin d'assurer cette diligence et cette conformité, le service a initié plusieurs démarches telles que la clarification des normes en vigueur (démarche menée de concert avec le SPAS) ou la documentation et l'optimisation de ses processus de travail.

UNITES DE PRESTATIONS AUX HABITANTS

INFO SOCIALE

Mission

Informers les Lausannois(es) au sujet des prestations sociales auxquelles ils (elles) ont accès et assurer si nécessaire une prise en charge brève.

« Porte d'entrée » du service, la permanence de l'unité a assuré quelque 3 300 entretiens de première analyse et d'orientation. Info sociale offre également, dans le cadre de prises en charge brèves (en principe limitées à trois mois), des consultations sociales et des aides financières ponctuelles via les demandes au Fonds lausannois du 700^{ème} anniversaire de la Confédération. Dans le cadre de ces prises en charge brèves, Info sociale a assuré quelque 3 600 entretiens.

CENTRE SOCIAL REGIONAL (CSR)

Mission

Octroyer aux Lausannois(es) en situation d'indigence l'aide sociale cantonale à laquelle la Constitution et la loi leur donnent droit.

Evolution des régimes cantonaux d'aide sociale

Principale unité du service, le CSR intervient comme autorité d'application des régimes cantonaux ASV et RMR, lesquels comprennent une prestation financière et un appui social. Son principal défi réside dans l'augmentation constante de la demande d'aide sociale publique.

Dépenses brutes, arrondies au millier de francs, des régimes cantonaux dont le SSL est autorité d'application

Année	ASV	Bouton d'Or / RMR	Total
1990	6 182 000	1 255 000	7 437 000
2000	44 081 000	1 927 000	46 008 000
2003	55 869 000	14 234 000	70 103 000
2004	59 742 000	19 010 000	78 752 000

L'augmentation des dépenses depuis 1990 correspond à celle observée dans les autres centres urbains de Suisse. Elle est étroitement liée à la progression du chômage (de 17 000 chômeurs en moyenne annuelle en 1989, la Suisse est passée à 170 000 chômeurs en moyenne annuelle en 1993).

Afin de faire face à l'augmentation du nombre d'usagers et de dossiers d'aide financière (+ 12.3 % en 2004), le

SSL a été contraint de louer de nouveaux locaux et d'engager des collaborateurs(trices) supplémentaires.

Dossiers actifs gérés par les assistants sociaux

Activité du CSR

Nombre de dossiers ASV ayant fait l'objet d'au moins un paiement durant l'année	4 533
Moyenne mensuelle du nombre de dossiers ASV payés durant l'année	2 400
Nombre de dossiers RMR ayant fait l'objet d'au moins un paiement durant l'année	1 627
Moyenne mensuelle du nombre de dossiers RMR payés durant l'année	711

Les données statistiques sont désormais exclusivement extraites de Progres. Ce logiciel n'enregistre ni les dossiers en cours d'instruction (avant décision) ni ceux instruits pour lesquels une décision négative a été rendue, soit un cinquième environ des dossiers traités par les collaborateurs(trices).

Pour d'autres informations sur les régimes ASV et RMR à Lausanne, on se référera au rapport annuel commandé au SCRIS (disponible sur le site internet du SSL ou auprès du SCRIS).

Insertion

Cinquante-huit personnes ont suivi une ou plusieurs mesure(s) de réinsertion durant l'année.

Déploiement du système de contrôle interne

Le SSL doit satisfaire aux nouvelles exigences émises par l'Etat suite aux audits du Contrôle cantonal des finances (CCF). Le déploiement d'un système de contrôle interne (SCI) a été entrepris au CSR. Les principales étapes suivies sont rappelées ci-dessous :

- *Adoption d'un référentiel normatif unique et stabilisé, sur le site intranet SSL*
Les directives éparées, parfois non numérotées et non datées, ont été remplacées par des compléments aux recueils d'application ASV ou RMR. Un référentiel normatif unique a ainsi été constitué. Publié sur le site intranet du SSL, il permet, grâce à des liens hypertexte, d'accéder aisément à toutes les règles applicables à une situation donnée.
- *Adoption d'une liste de contrôle de conformité à la norme ASV commune aux autorités d'exécution ou d'application et aux organes de contrôle*
D'entente avec le CCF et avec l'Unité de conseil et de contrôle (UCC) du SPAS, le SSL a mis au point une liste de contrôle de conformité aux normes. Cette liste compte une centaine de questions précises. Pour la première fois, les assistants sociaux connaissent précisément et à l'avance les questions que poseront les auditeurs internes ou externes chargés d'évaluer la conformité de leurs dossiers.

- *Intégration aux procédures de travail de toutes les exigences découlant de la liste de contrôle*
Les processus de travail ont été identifiés et répertoriés. Ils sont en cours de documentation sous forme de procédures (ouverture de dossier, détermination de la fortune et du revenu, paiement du forfait, paiement de frais circonstanciels, etc.). Correctement exécutées, les procédures garantiront la conformité aux normes : elles intégreront toutes les questions de la liste de contrôle.
- *Audits internes et initiation d'un processus d'amélioration continue (enregistrement des non-conformités constatées, mise en œuvre de mesures correctives, suivi)*
Le SSL mène des audits internes auprès de chacune de ses unités. Ils doivent permettre de détecter précocement les éventuelles non-conformités et de prendre les mesures correctives nécessaires.

Audit du Contrôle cantonal des finances

Le CCF a remis, au mois de juin, un « rapport d'audit complémentaire au CSR de Lausanne et audits aux CSR de l'Ouest lausannois et de Bex ». L'audit s'est déroulé dans de bonnes conditions du 11 novembre 2003 au 9 mars 2004. L'échantillonnage a été réalisé selon les règles de l'art. La procédure légale relative à l'adoption et à la diffusion du rapport a été respectée. Les remarques des entités auditées ont été intégrées au rapport final. Le CCF a clairement désigné les destinataires de ses recommandations, à savoir le SPAS dans la plupart des cas.

S'agissant de Lausanne, le CCF a constaté vingt-cinq erreurs. Elles touchent quatorze dossiers sur les soixante-huit contrôlés. Le SSL en a reconnu seize, dont une peut être qualifiée de systématique (traitement erroné du concubinage). Le chef du DSAS a demandé à chacun des CSR audités d'établir un plan d'action portant sur la correction des erreurs constatées et sur le déploiement d'un contrôle interne. Le plan d'action présenté par le SSL a été agréé par le SPAS au début du mois de décembre.

Le rapport du CCF ne permet pas de conclure que l'aide sociale est versée à tort une fois sur cinq comme cela a été affirmé dans la presse. Quelques exemples d'erreurs constatées par le CCF suffisent à s'en convaincre :

- Ristourne de frais de chauffage non prise en compte (le montant ristourné doit être déduit de l'aide durant le mois concerné). Cela ne signifie pas que toute l'aide a été versée à tort, mais qu'elle a légèrement dépassé la norme durant un mois.
- Présence du colocataire de la bénéficiaire non prise en compte : le CCF a cru que deux bénéficiaires du RMR inscrits à la même adresse vivaient ensemble et que le CSR n'en n'avait pas tenu compte. La gérance a cependant confirmé au CSR que les intéressés ne partageaient pas le même appartement.
- Frais de leasing du concubin de la bénéficiaire pris en compte : le CSR a estimé que ces frais devaient être pris en compte dans la mesure où le requérant de l'aide sociale n'était juridiquement pas fondé à exiger que son concubin résilie le contrat de leasing

de sa voiture, d'autant que l'intéressé ne pouvait pas aisément se départir d'un tel contrat. Le CCF n'a pas partagé cet avis.

De manière générale, les erreurs reprochées au CSR portent davantage sur la *quotité* de l'aide accordée durant un ou plusieurs mois que sur le *principe* même de l'aide.

Avec le déploiement du SCI, le SSL prend les mesures nécessaires à la réduction des non-conformités reconnues.

Non-conformités et fraudes

Il y a lieu de distinguer les prestations indues consécutives à :

- des *erreurs* ou des *non-conformités aux normes* dans les décisions d'aides sociales ;
- des *fraudes* commises par les usagers.

Les premières engagent la responsabilité du service (elles représentent, en francs, environ un dixième des indus) alors que les secondes n'engagent en principe pas sa responsabilité. Dès 2006, les communes ou associations de communes devront rembourser à l'Etat les prestations indues résultant de non-conformités non récupérées auprès des usagers.

Le *SCI* a pour but de corriger rapidement les *non-conformités* (ou *erreurs*) et mieux encore de les prévenir puisqu'il intègre la documentation et l'optimisation de ses processus. Les *enquêtes* et les *dénonciations* ou *plaintes* ont pour but de réprimer la *fraude*. Les audits du CCF ne portent que sur la conformité des décisions d'aide sociale aux normes. Ils ne relèvent pas de la répression de la fraude.

UNILOG

Mission

Aider les Lausannois(es) en situation d'indigence dans leur recherche d'un logement ou prendre en leur faveur des mesures propres à éviter une expulsion ou à en atténuer les conséquences.

La nouvelle unité logement a été créée en novembre, avec l'engagement de sa responsable. Le bureau de gestion des appartements de secours et l'équipe des transports du garde-meubles communal en ont constitué le « noyau », peu à peu complété conformément au rapport-préavis 2003/43 « Nouvelle politique communale du logement ».

Logements d'urgence

Le SSL gère 182 appartements de secours, désormais appelés « logements d'urgence » — terme utilisé par la nouvelle Constitution vaudoise.

Logements d'urgence de la Ville de Lausanne

Nombre de pièce(s)	Nombre d'objets loués	Loyer (en francs par mois)
1 et 1.5	62	420.— à 840.—
2 et 2.5	58	405.— à 1 080.—
3 et 3.5	50	560.— à 1 500.—
4 et plus	12	817.— à 1 800.—

Ces appartements sont loués auprès de vingt-neuf gérances différentes (dont cinquante-et-un appartements loués au Service immobilier de la Ville).

La plus grande partie de ces logements sont cependant occupés depuis de nombreuses années par leurs locataires (plus de 50% d'entre eux sont entrés depuis plus de deux ans), le service n'ayant pas eu, jusqu'à présent, les moyens de les accompagner dans une véritable démarche de relogement. Grâce à la création d'UniLog, la gestion des logements d'urgence pourra être entièrement revue dès le début de l'année 2005.

Expulsions

Le nombre d'expulsions a légèrement augmenté durant l'année.

Expulsions en 2003 et 2004

Expulsions	2003	2004
Annoncées	322	285
Exécutées	136	140
Reportées sur place	33	26
Annulées	162	145
Entrées au garde-meubles	36	49

La plupart des expulsions ne sont pas directement liées à la situation économique du locataire mais plutôt au fait qu'il ne gère plus ses affaires, notamment en raison d'une consommation problématique de produits psychotropes (alcool le plus souvent) ou d'autres problèmes psychosociaux.

Garde-meubles

En fin d'année, le garde-meubles communal accueillait 91 lots (pour une capacité de 103 lots).

UNAFIN

Mission

Octroyer l'aide nécessaire à l'assainissement durable de leur situation financière aux Lausannois(es) surendettés.

Pour l'essentiel, l'UnAFin accompagne ses usagers dans les procédures de règlement amiable des dettes (RADD) ou de faillite personnelle prévues par la loi ainsi que dans des négociations d'arrangements extrajudiciaires. La durée moyenne de ces procédures est de trois ans. L'UnAFin effectue toutes les démarches visant à améliorer la situation financière des personnes en proie

à une situation d'endettement ou dans le but d'éviter une péjoration de leur situation.

Activité de l'UnAFin

Dossiers ouverts	Nombre
Du 1.9.2001 au 31.12.2003	649
Du 1.1.2004 au 31.12.2004	*212
Dossiers en cours au 31 décembre 2004	128

* dont 64 dans le cadre de la permanence téléphonique, créée en 2004.

A relever que l'activité de l'UnAFin contribue à relancer le paiement des impôts par les bénéficiaires des prestations d'assainissement financier :

Total des impôts payés par les personnes suivies par l'UnAFin (du 1.9.2001 au 31.12.2004)

Commune	Canton	Confédération
131 272.—	209 413.—	21 134.—

TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mission

Subventionner les courses de loisirs des personnes à mobilité réduite. La gestion de cette prestation est rattachée à la direction du service.

Courses de loisirs en 2003 et 2004

	2003	2004
Nombre de courses	15 321	16 499
Nombre de bénéficiaires	583	584
Montant de la subvention	401 645.40	419 439.80

Le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) du canton de Vaud a chargé l'Organisme médicosocial vaudois (OMSV) d'évaluer la mobilité de tous les usagers de Transport Handicap Vaud (THV), des Centres médicosociaux (CMS) et de Pro Infirmis. Cette opération permet de n'attribuer à THV que les personnes ayant réellement besoin d'un véhicule spécialement adapté. Les personnes à mobilité faiblement réduite sont désormais orientées vers la société Intertaxis.

Un accord de collaboration a été conclu entre le SASH d'une part et, d'autre part, les communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix, et Renens. Cet accord :

- permet aux communes d'accéder sans frais aux résultats de l'évaluation de la mobilité pratiquée par l'OMSV et de les utiliser dans le cadre du subventionnement des courses de loisirs ;

- prévoit que les clients actuels de THV orientés vers Intertaxis suite à l'évaluation de leur mobilité pourront continuer de bénéficier de courses de loisirs subventionnées (« droits acquis ») quand bien même les subventions communales sont en principe destinées au seul usage de véhicules spécialement adaptés ;
- définit les courses de loisirs de la même manière pour toutes les communes signataires ;
- prévoit que chaque commune définit, par voie de directive, le type et le nombre de courses subventionnées, la distance maximale subventionnée ainsi que le cercle des bénéficiaires.

UNITES DE SOUTIEN

GRUPE RESSOURCES

Mission

Offrir aux unités du SSL l'expertise juridique, fiscale et financière dont elles ont besoin pour remplir leur mission, ainsi que les moyens d'enquête nécessaires à la prévention de la fraude.

Le Groupe ressources intervient principalement à la demande du CSR. Il mène des enquêtes de terrain lorsque les assistants sociaux le lui demandent et, lorsqu'une fraude est constatée, procède aux dénonciations (en cas d'infraction à la loi sur la prévoyance et l'aide sociales ou à la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs) ou plaintes (en cas d'escroquerie ou de faux dans les titres notamment) nécessaires.

Activité du Groupe Ressources

Enquêtes demandées	185
Enquêtes menées	132
Plaintes pénales déposées	21
Dénonciations préfectorales déposées	28
Dossiers traités relatifs à des questions financières ou comptables	129
Dossiers traités relatifs à des questions juridiques	597
Recherches d'informations fiscales	2 877

UNITE SUPPORT

Mission

Offrir aux unités du SSL le soutien et les ressources humaines, financières et logistiques dont elles ont besoin pour l'accomplissement de leurs missions.

Groupe administration et comptabilité

Le groupe assure les gestions centralisées du SSL : gestion de la dette ordinaire ASV, indus ASV et RMR, rétroactifs AI/PC. Il a traité 303 dossiers avec indus ASV et 89 dossiers avec indus RMR pour récupérer Fr. 480 000.— en chiffres ronds.

Organisation, documentation et communication

Le groupe comprend une organisatrice-qualificatrice et une documentaliste. Son activité est partiellement décrite au chapitre consacré au développement du système de contrôle interne au CSR.

Il convient d'ajouter que, durant l'année, le SSL a reconstruit ses sites Internet et Intranet.

Informatique

L'Unité informatique est partagée avec le Service du travail Lausanne. Elle a été associée aux travaux d'introduction des nouvelles versions de Progres. Dès le 1^{er} janvier 2005, tous les paiements seront effectués à l'aide de ce logiciel, conformément à la recommandation du CCF.

Ressources humaines

Le taux d'absentéisme a évolué comme suit :

Moyenne des absences pour cause de maladie, par collaborateur(trice)

2003	15.89
2004	15.72

Pour le CSR, la moyenne est passée de 17.99 en 2003 à 16.28 en 2004.

FONDS LAUSANNOIS DU 700^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Le Fonds a reçu 638 demandes ; 94 ont fait l'objet d'un refus ou d'une orientation vers une autre institution. La commission a tenu 11 séances.

Les aides accordées se répartissent comme suit :

Dons			Prêts	
1994	70	154 561.75	20	52 744.30
1995	61	98 947.65	11	20 236.60
1996	80	106 224.25	9	13 590.00
1997	120	166 048.20	14	36 877.80
1998	114	139 010.90	7	26 608.05
1999	230	252 179.10	5	13 092.50
2000	682	219 835.50	6	14 018.20
2001	1 266	615 489.75	21	47 637.75
2002	901	305 283.55	37	81 286.20
2003	984	357 520.85	34	87 062.65
2004	499	329 933.90	45	79 201.80

Sur les 499 dons accordés, 282 sont d'un montant égal ou inférieur à Fr. 300.—.

Pour sa part, l'Unité d'assainissement financier (UnAFin), a présenté 7 demandes ; 1 don a été accordé pour Fr. 700.— ainsi que 5 prêts pour Fr. 22 226.05 et refusé un cas.

Au 31 décembre, les moyens attribués au Fonds sous la forme d'allocations publiques, de successions et de dons s'élevaient au total à Fr. 4 556 046.36. A la même échéance, le Fonds avait accordé des dons pour un total

de Fr. 3 378 232.80 et des prêts pour Fr. 603 611.65 dont Fr. 442 001.95 avaient déjà été remboursés. Compte tenu de pertes sur débiteurs pour Fr. 20 172.45 (assimilables à des dons), le disponible en fin d'année se montait à Fr. 996 031.41.

Des apports supplémentaires ont été enregistrés durant l'année sous la forme de deux dons de nonagénaires ayant renoncé à leur cadeau pour un montant de Fr. 1'000.— et de huit successions en déshérence pour un montant de Fr. 416 647.93.

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

ENTRETIEN GÉNÉRAL DES ESPACES VERTS

SURFACES

A la fin de l'année, le service entretenait près de 350 hectares (3 499 666 m²) d'espaces verts communaux. Par rapport à 2003, l'augmentation de 2 166 m² correspond au nouveau parc de la Brouette.

Répartition des surfaces entretenues en m²

	m ²	m ² /hab.
1. Espaces verts	1 319 442	10.35
2. Sports et plages	673 440	5.28
3. Ecoles	430 411	3.38
4. Circulation	96 918	0.76
5. Edifices publics	72 986	0.57
6. Cimetières	226 693	1.78
7. Industries	97 039	0.76
8. Habitations collectives	119 343	0.94
9. Parcs naturels boisés	419 838	3.29
10. Réserves non aménagées	43 556	0.34
Total	3 499 666	27.44

A cela s'ajoutent les quelque dix hectares (106 021 m²) de surfaces cantonales dont l'entretien a été repris par le service.

Arbres et plantations

L'année a été caractérisée par une longue période de sécheresse. Il n'est tombé que 326 l/m² entre le 28 janvier et le 16 juillet, avec seulement six jours à plus de 10 l/m².

Ce manque d'eau faisant suite aux longues canicules de 2003, de nombreux arbres ont présenté des signes de dépérissement accéléré.

Cette année, 245 autorisations municipales ont été délivrées, entraînant l'abattage de 1 474 arbres. La compensation a été assurée par la plantation de 720 sujets ainsi que, partiellement, par de la régénération naturelle. Dix abattages ont été refusés. Ces chiffres ne comprennent pas les arbres soumis à la législation fédérale (loi sur la forêt) mais comprennent ceux induits par les chantiers du M2 (114).

Cimetières

Quelque 21 000 entretiens et décorations de tombes ont été exécutés sur commande. On note une légère érosion de la demande (21 368 en 2003).

Accidents et actes de vandalisme

Durant l'année, il a été déploré des dégradations pour un montant d'environ 226 000 francs (131 000 francs en 2003) dont 50 000 francs (62 500 francs pour 2003) ont pu être facturés à leurs auteurs.

La majeure partie de cette augmentation provient des incendies sur les places de jeux de Bellevaux et la Sallaz. Ni l'usure accélérée – provenant d'un usage inapproprié des aménagements – ni l'abandon de détritus n'entrent dans ces chiffres.

Après quatre éditions, l'opération « Natura » conduite à l'occasion des fêtes de fin d'année scolaire pour sensibiliser les utilisateurs du parc Bourget n'a pas été renouvelée. Initiée par les collaborateurs actifs sur le terrain et conduite sur la base du volontariat, elle n'a en effet pas permis de démontrer une nette amélioration des comportements des usagers.

Événements particuliers

- La reprise du parc animalier de Sauvabelin par le service est formellement fixée au 1^{er} janvier 2005. Cependant, une part importante des travaux a déjà été exécutée afin de restituer au plus vite l'intérêt de ce lieu de promenade.
- La réflexion « Prestations 2004 » a permis de mettre en place des mesures d'économies immédiatement applicables telles que diminutions de personnel.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

Ouvert au public du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30, et les samedi et dimanche de 09h00 à 11h00, il présente d'intéressantes collections de plantes. Celles-ci ont été étoffées par l'apport de collections provenant de l'UNIL, Département d'écologie et évolution. Les étudiants viennent dorénavant dans les serres de la Ville pour des cours ou prélèvements, permettant ainsi de libérer des surfaces pour des travaux de doctorat à Dorigny.

L'Établissement horticole a en outre cultivé 47 500 plantes destinées à la manifestation « Lausanne Jardins 2004 ».

EXPOSITIONS

La manifestation « Lausanne Jardins » s'est déroulée pour la troisième fois. Outre sa préparation, le service a assuré l'entretien des vingt-trois jardins situés sur le territoire communal, y compris les cinq jardins qu'il a lui-même conçus et réalisés : « Mina-lobata » (Chauderon); « Végé-métaux » (Sévelin); « Jardin avec entrain » (Confrérie); « le Carrousel » (Malley); « Ecrous, baignoires et calebasses » (Malley), ce dernier ayant été le pôle des « soupes du vendredi ».

ÉTUDES, PROJETS ET AMÉNAGEMENTS NOUVEAUX

Mise en service d'une cinquième place multijeu « Valentin-Davel ».

Outre la poursuite de la mise en conformité de places de jeux (une douzaine cette année), cinq espaces de jeux

ont été réaménagées en profondeur : « Harpe »; « Valency supérieur »; « Entrebois »; « Prélaz inférieur » et « Provence ».

Le nouveau parc de la Brouette a été mis à disposition du public, dotant ainsi un quartier particulièrement dense d'un nouvel espace vert.

Outre la participation active à de nombreux groupes de travail liés à la réflexion et à la gestion du domaine public, le service a fait face à l'augmentation sensible des études et projets résultant du lancement des travaux liés à la construction du M2.

